

Paris, le 18 FEV 1994

Le Ministre

Monsieur le Conseiller,

La présence de l'animal dans les villes est indispensable pour nombre de citoyens dont les personnes âgées ou isolées ou les enfants par exemple. Par ailleurs, l'urbanisation croissante s'est faite parallèlement à une augmentation importante du nombre d'animaux en ville, à une diversification des races et espèces, au développement vis à vis de l'animal d'une sensibilité particulière et à l'essor d'une activité économique florissante. De plus, force est de constater que cette situation engendre parfois des nuisances pour l'homme (trouble de l'hygiène, dangers sanitaires ou physiques, zoonoses,...) et une souffrance animale inacceptable.

Aussi, il est nécessaire de répondre, dans la mesure du possible, aux deux questions suivantes :

- comment réguler les surpopulations animales ?

Il s'agit tout d'abord de répertorier les méthodes existantes en précisant leur intérêt, leur limite et leur prix, puis d'élaborer des programmes d'action efficaces et compatibles avec le respect que l'on doit à l'animal.

- comment contrôler l'activité économique liée à l'animal ?

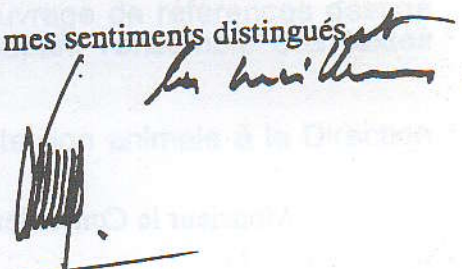
Je vous saurais gré de bien vouloir dégager les objectifs et les méthodes permettant une moralisation, souvent nécessaire, du commerce des animaux (animaux de compagnie traditionnels ou animaux exotiques).

Monsieur Jean-Michel MICHAUX
Conseiller de Paris
Hôtel de Ville
75196 PARIS RP

Je souhaiterais beaucoup que vous puissiez accepter de vous charger de cette mission qui pourrait être conduite sur une durée d'un an et devrait conduire à la mise en place d'actions concrètes.

J'apprécierais par ailleurs de pouvoir disposer de vos conclusions provisoires au terme des 6 premiers mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments distingués



Jean PUECH

RESUME du RAPPORT: L'ANIMAL et le CITADIN

En février 1994, Monsieur Jean PUECH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a demandé à Monsieur Jean-Michel MICHAUX, Conseiller de PARIS et Enseignant-Chercheur à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, un rapport sur l'animal de compagnie. Un seul rapport avait été rédigé sur un thème très proche - la protection animale - par Monsieur MICHAUX, député, il y a 15 ans.

Pourtant, une politique d'insertion de l'animal en ville est nécessaire. En effet, avec près de 42 millions d'animaux de compagnie, la France est l'un des pays où l'effectif est particulièrement élevé. Incontestablement, cet animal a un rôle particulièrement utile auprès des enfants, des handicapés, des personnes seules. Mais, les souffrances occasionnées aux animaux, les contraintes inhérentes à leur possession, les nuisances et les perturbations de l'environnement qu'ils entraînent, conduisent beaucoup de nos concitoyens à vouloir limiter leur nombre.

Dans l'établissement de cette politique, deux questions sont prioritaires:

- Comment maîtriser les populations animales?
- Comment moraliser l'activité commerciale?

La maîtrise des populations animales passe par le développement de techniques respectueuses de celui-ci. Bien entendu, les mesures à prendre sont différentes en fonction des populations. Chez l'animal commensal (vivant en liberté) il y a lieu de favoriser les techniques de maîtrise de la reproduction (statut dérogatoire à la législation actuelle permettant des campagnes de stérilisation chez le chat en liberté, mise au point de graine contraceptive chez le pigeon). La maîtrise des populations de chiens est plus complexe, elle ne doit pas empêcher nos concitoyens d'acquérir un animal s'ils le souhaitent, mais doit mettre fin à quelques situations abusives. Elle nécessite différentes mesures permettant la limitation tant qualitative que quantitative des naissances, la responsabilisation du propriétaire et l'amélioration du réseau de fourrières et de refuges. Enfin, il est nécessaire de limiter la possession d'animaux exotiques qui présentent des risques pour leur propriétaire, leur entourage ou l'environnement.

Deux éléments sont essentiels pour finaliser la moralisation de l'activité commerciale: améliorer la qualité des services à apporter aux citoyens et mieux respecter l'animal. Cette moralisation n'est pas un frein au développement de l'activité économique, tout au contraire. Elle favorisera la création d'une multitude de services nouveaux.

Les mesures incitatives doivent être choisies prioritairement par rapport aux mesures réglementaires. Parmi ces premières, doit être envisagée la mise en place de programmes de formation permettant de produire de véritables professionnels. Il y a lieu, en particulier, de créer un Institut de l'Animal de Compagnie, et de nombreuses formations de niveau 5 (CAP et BEP), l'organisation des professionnels afin que des labels de qualité puissent être définis, l'amélioration de l'organisation des collectivités locales et l'aide à la gestion des associations de protection animale.

Parmi les mesures réglementaires, sont proposées une évolution du statut de l'animal dans le code civil et une orientation vers la généralisation de l'identification. Cette dernière doit être obligatoirement accompagnée de diverses mesures permettant de supprimer le côté administratif. Enfin l'auteur se prononce contre l'établissement de taxe sur la possession d'un animal.